

Bill (n° 24) intitulé: "Loi concernant la Ottawa and New York Railway Company".—(L'honorable M. Davis).

Bill (n° 25) intitulé: "Loi concernant la South Ontario Pacific Railway Company".—(L'honorable M. McHugh).

Bill (n° 26) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite The Southern Central Pacific Railway Company".—(L'honorable M. Bostock).

Bill (n° 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Fonds patriotique canadien, 1914".—(L'honorable M. Lougheed).

SENAT ET CHAMBRE DES COMMUNES
—BILL CONCERNANT CES DEUX
CHAMBRES.

PREMIERE LECTURE.

Un message est reçu de la Chambre des Communes avec le bill (n° 57) intitulé:

Loi modifiant la loi du Sénat et de la Chambre des communes.—(L'honorable M. Lougheed.)

Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose que le bill soit lu une deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. CLORAN: Quelle est la nature du bill?

L'honorable M. LOUGHEED: Vu que plusieurs membres de la Chambre des communes—et peut-être aussi quelques membres du Sénat—font partie des contingents que le Canada a envoyés ou envoient à la présente guerre en Europe, il est proposé que la loi concernant le Sénat et la Chambre des communes ne s'applique pas à ces membres des deux Chambres, et que leur abstention de prendre part aux délibérations et travaux du Parlement pendant leur service actif durant cette guerre ne les prive d'aucun privilège attaché à leur titre de membres de ces deux Chambres, ni de leur indemnité parlementaire pendant leur absence.

L'honorable M. CLORAN: C'est très juste.

OMISSION DANS LE COMPTE RENDU
DES DEBATS DU SENAT.

L'honorable M. CLORAN: Hier après-midi, pendant la séance du Sénat, j'ai rempli un devoir pour un collègue absent en proposant à la Chambre la remise à une huitaine de jours de la deuxième lecture d'un bill très important, et la Chambre a gracieusement acquiescé à ma demande. J'avais des raisons pour agir ainsi bien que

je ne fusse pas le promoteur du bill, et que je voulusse simplement plaire à l'honorable sénateur chargé du bill. J'ai expliqué pourquoi cette suspension était demandée. J'ai fait ressortir l'importance du bill; j'ai dit que l'un des ministères était actuellement en voie d'en étudier particulièrement les dispositions; que, jusqu'à présent, personne ne s'était opposé au principe du bill; mais que l'amendement proposé et incorporant ce principe dans la loi des compagnies pouvait créer des difficultés. Sur ce, j'ai demandé à cette honorable Chambre que la deuxième lecture du bill fût renvoyée à jeudi prochain. Cependant, pas un seul mot de ce que j'ai dit hier, sur ce sujet n'apparaît, aujourd'hui, dans le compte rendu des Débats du Sénat, et je donne cette explication non pour moi-même, mais pour l'honorable sénateur qui se trouve forcément absent, et qui tiendra à voir, sans doute, si son bill a été traité à la légère.

J'espère que celui qui contrôle le compte rendu des Débats du Sénat verra à ce que les observations que je fais présentement ne soient pas omises, cette fois-ci, comme la chose a été faite, hier. J'ignore quel est le président du comité des Débats du Sénat; mais, à mon avis, toute parole prononcée par un membre de cette Chambre, qu'elle soit conforme ou non aux règles de la grammaire, ou autrement, doit paraître dans le Hansard.

L'honorable M. LOUGHEED: Les remarques de mon honorable ami auraient dû certainement paraître dans le compte rendu des débats. Je ne connais pas moi-même la raison pour laquelle les observations de mon honorable ami ont été laissées de côté, ou omises. Je crois pouvoir dire avec assurance que la chose n'a pas été faite délibérément par les rapporteurs. Cette omission doit être attribuée à une erreur tout à fait involontaire, et je me permets de suggérer à mon honorable ami d'attirer l'attention des rapporteurs sur ce fait. Je suis sûr que toute omission de ce genre sera restituée.

L'honorable M. CLORAN: Je l'ai fait.

ERREUR DANS LE PROCES-VERBAL.

L'honorable M. POWER: Avant que la Chambre s'ajourne, je crois devoir attirer l'attention sur une erreur commise en rédigeant le procès-verbal des votes et délibérations d'hier. Dans le procès-verbal d'hier nous lisons ce qui suit:

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Corby, a proposé: